

CONCOURS DE SAUT OFFICIEL DE BIOLEY-MAGNOUX 10 et 11 JUILLET 2004



Organisation: DGM & CR Section Menthue
 Président du CO: Anouk Mercier 1409 Chanéaz - 079 / 693 56 91
 Président du Jury: Daniel Bezençon
 Constructeurs: Christian Perrin et Gustave Chevalley
 Vétérinaire: Martial Thomet
 Engagements: Hipics, Av. de la Plage 37, 1028 Préverenges - Fax 021/701 31 37
 Finances d'engagement: DGM & CR Section Menthue, CCP 10-4063-9, **indiquer le nom du cheval ainsi que le numéro de l'épreuve**
 Annulations: 079 / 693 56 91
Clôture des engagements: Lundi 07 juin 2004, courrier A

No épr.	Date	Catégorie	Barème	Finances	Prix	Remarques
N° 1	10 juillet	RI	A au chrono	25.-	100.- etc.	Gains des chevaux jusqu'à Fr. 200.-
N° 2	10 juillet	RI	A au chrono + 1 bar.	25.-	100.- etc.	Gains des chevaux idem épr. no 1
N° 3	10 juillet	RII	A au chrono	30.-	150.- etc.	Gains des chevaux dès Fr. 201.-
N° 4	10 juillet	RII	A au chrono + 1 bar.	30.-	150.- etc.	Gains des chevaux idem épr. no 3
N° 5	11 juillet	libre licence style	A au chrono	25.-	100.- etc.	100 cm Cavalier sans licence avec brevet
N° 6	11 juillet	libre licence style	A au chrono	25.-	100.- etc.	100 cm Cavalier sans licence avec brevet
N° 7	11 juillet	libre	A au chrono	20.-	100.- etc.	60/70 cm. Cavaliers sans licence avec brevet - Également ouvert aux cavaliers non-licenciés et licenciés membres de la Société organisatrice DGM Menthue
N° 8	11 juillet	libre	A au chrono	20.-	100.- etc.	80/90 cm. Cavaliers sans licence avec brevet - Également ouvert aux cavaliers non-licenciés et licenciés membres de la Société organisatrice DGM Menthue

Restrictions générales : En cas de trop forte participation, les organisateurs se réservent le droit d'intégrer les barrages si ils le juge nécessaire (épreuve en deux phases).

Prix, plaques et flots selon règlement FSSE.

Les changements seront acceptés jusqu'au lundi 05 juillet et pour tout changement le jour même de la manifestation un montant de : Fr. 20.- sera perçu.

Toute inscription et tout paiement après les délais ne pourront pas être pris en considération.